



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DÉLIBÉRATION N° 17/2024/CACL

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 23 FEVRIER 2024 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (TRANCHE FERME) ET D'UNE UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE (TRANCHE OPTIONNELLE) – APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procuration : 5

Nombre de Conseillers Présents : 29
Date de convocation : 5 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-trois février à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON – Monique AZER – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Corine DIMANCHE – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Sandrine JACQUES – Elaine JEAN – Farah GRISET-KHAN – Chester LEONCE – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Magali ROBO – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Thierry ELIBOX donne procuration à Kenny CHEN-TUNG – Serge FELIX donne procuration à Claude PLENET – Anne-Michèle ROBINSON donne procuration à Yahya DAOUDI – Corinne SIGER donne procuration à Monique AZER – Sandra TROCHIMARA donne procuration à Serge SMOCK

ETAIENT ABSENTS : Serge BAFU – Julner BELIZAIRE – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Louis-Mike CALUMEY – Xavier CLERVAUX – Seedna DELAR – Michel DUBOUILLE – Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT – Patrick LECANTE – Phong LY – Mikael MANCÉE – Tineffa NAÏSSO – Axel RINO

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique AZER

24 POUR	Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Corine DIMANCHE – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Sandrine JACQUES – Elaine JEAN – Farah GRISET-KHAN – Chester LEONCE – Roland
---------	---

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20240223-17-AP-2024-DE Date de télétransmission : 23/02/2024 Date de réception préfecture : 23/02/2024

	LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD – Magali ROBO – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Patricia VICTOR Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Anne-Michèle ROBINSON – Sandra TROCHIMARA
0 CONTRE	
4 ABSTENTIONS	Gilles ADELSON – Monique AZER – Eliodore TORVIC Corinne SIGER
N'A PAS PRIS PART AU VOTE	Nestor GOVINDIN

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil Général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération n°133/2021/CACL du 24 septembre 2021 approuvant la DSP comme mode de gestion relatifs aux projets d'installation de stockage des déchets non dangereux et d'une unité de valorisation énergétique pour le traitement des déchets ménagers et assimilés de la CACL.

Vu la procédure de DSP, initiée dans ce cadre, notamment par les parutions et publications suivantes :

- Journal officiel de l'union européenne (JOUE), avis n°2022/S025-064791 publié le 1^{er} février 2022 ;
- Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), avis n°22-15729 diffusé le 1^{er} février 2022 ;
- Revue spécialisée correspondant au secteur économique concerné : Le Moniteur des Travaux Publics et du bâtiment, avis n° AO-2206-3070 publié le 11 février 2022
- Plateforme dématérialisée de la Communauté d'agglomération du Centre Littoral (<http://www.marches-securises.fr/perso/CACL-Matoury>), le 15 novembre 2021

avis rectificatif envoyé à la publication sur les supports suivants :

- Journal officiel de l'union européenne (JOUE), avis n°2022/S 040-104920 envoyé pour publication le 22 février 2022 ;
- Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), avis n°22-27197 envoyé pour publication le 22 février 2022 ;
- Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, avis n°AO-2209-1924, mise en ligne à la date du 24 février 2022.

Vu la transmission du rapport du Président aux élus du conseil communautaire le 06 février 2024, en vue de sa présentation en conseil communautaire, le 23 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances / Fiscalités réunie en séance le lundi 22 janvier 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le jeudi 22 février 2024 ;

Vu le Rapport N° 17/2024/CACL relatif au rapport du président sur la Délégation de Service Public (DSP) pour la conception, la construction et l'exploitation d'une Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (tranche ferme) et d'une Unité de Valorisation Energétique (tranche optionnelle) – approbation du projet de contrat ;

Considérant que :

- Un seul candidat a transmis un dossier de candidature. Il s'agit du groupement composé des sociétés : Idex environnement, Seché environnement, Gov'environnement.
- L'offre initiale a été remise par le groupement candidat le 18 octobre 2022 et qu'un rapport d'analyse a été rédigé ; La Commission de Délégation de Service Public ayant proposé au Président d'engager une négociation avec le candidat.
- Par la suite, 12 réunions de négociation ont eu lieu, la dernière étant datée du 16 novembre 2023, relatives à des sujets généraux ou à des points précis. Des offres intermédiaires ayant ainsi été remises par le candidat à l'issue des réunions de négociations.
- Par un courrier daté du 30 novembre 2023, la CACL a demandé au groupement candidat de transmettre une offre finale pour le 11 décembre 2023.
- Cette offre se décompose en deux volets :
 - Volet numéro 1 : tranche ferme – construction et exploitation d'une ISDND ;

- Volet numéro 2 : tranche ferme et tranche optionnelle – construction et exploitation d'une ISDND et d'une UVE.
- L'analyse des offres a été réalisée conformément à l'article 9 du règlement de consultation, sur la base des critères pondérés de jugement des offres.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 17/2024/CACL portant sur l'approbation du contrat de délégation de service public pour la conception, la construction et l'exploitation d'une installation de stockage des déchets non dangereux (tranche ferme) et d'une unité de valorisation énergétique (tranche optionnelle).

ARTICLE 2

D'approuver le contrat de délégation de service public pour la conception, la construction et l'exploitation d'une installation de stockage des déchets non dangereux (tranche ferme) et d'une unité de valorisation énergétique (tranche optionnelle), sur la base de l'offre 2 ainsi que ses annexes mises à votre disposition.

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à signer le contrat de délégation de service public pour la conception, la construction et l'exploitation d'une installation de stockage des déchets non dangereux (tranche ferme) et d'une unité de valorisation énergétique (tranche optionnelle), sur la base de l'offre 2 ainsi que ses annexes avec groupement composé des sociétés : Idex environnement, Seché environnement, Gov'environnement.

ARTICLE 4

De décider d'affermir la tranche conditionnelle T01 relative aux études de l'unité de valorisation énergétique et ultérieurement suivant les conclusions de ces études, la tranche conditionnelle T02 relative à l'investissement et à l'exploitation de l'UVE.

ARTICLE 5

D'autoriser, sur ces bases, le Président à signer tous les documents administratifs à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 23 février 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20240223-17-AP-2024-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

